

Rapport d'Activité 2021

# **SOMMAIRE RAPPORT D'ACTIVITE 2021**

- 1. LE MOT DU PRESIDENT
- 2. LE PRESIDENT DU COMITE D'AUDIT
- 3. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GENERALE
- 4. HISTOIRE DU CREDIT MUNICIPAL DE MARSEILLE
- 5. COMPOSITION DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE
- 6. ORGANIGRAMME
- 7. LES SERVICES PROPOSES
- 8. LES CHIFFRES CLES
- 9. LE RAPPORT DE GESTION
- 10. BILAN 2021
- 11. BILAN SOCIAL 2021
- 12. INFORMATIONS OBLIGATOIRES
- 13. CONTRÔLE INTERNE ET PILOTAGE DES RISQUES
- 14. INFORMATIONS FINANCIERES JOINTES AU BUDGET ET AU COMPTE ADMINISTRATIF AU 31/12/2021
- 15. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



# Le mot du Président Benoit PAYAN

Maire de Marseille

Recoudre Marseille et œuvrer pour ses habitants : telle est la feuille de route de notre municipalité.

Recoudre Marseille, c'est rétablir un service public de proximité, de qualité, au service des usagers. Recoudre Marseille, c'est accompagner chacune et chacun dans ses projets de vie, c'est partir

des besoins concrets des Marseillaises et des Marseillais pour les épauler tant que nécessaire.

La tradition des crédits municipaux ne date pas d'hier ; à Marseille, le premier Mont de Piété est inauguré en 1673. Depuis, nous tâchons de répondre quotidiennement aux attentes des habitants de la Ville pour qu'ils puissent suivre leur chemin avec le moins de tracas possible.

Parce qu'il est des moments où un coup de pouce est nécessaire pour rebondir, assumer des dépenses imprévues ou investir et parier sur l'avenir, le Crédit Municipal offre des solutions de financements plus simples que le système bancaire classique.

Nous sommes une ville qui assume d'investir d'abord au service du plus grand nombre. Nous avons la fierté de porter haut nos valeurs de solidarité en accordant des financements sans condition de ressources en contrepartie du dépôt de gage d'un objet évalué par des Commissaires-Priseurs.

Lorsque les difficultés sont trop importantes, le remboursement des dettes peut s'effectuer par la mise en vente aux enchères des objets gagés, dans la plus parfaite transparence. Point remarquable, les profits réalisés lors de la vente sont reversés aux propriétaires des objets gagés.

Sous la supervision du Conseil d'Orientation et de Surveillance que j'ai l'honneur de présider, le Crédit Municipal finance également notre Centre Communal d'Action Sociale en lui reversant une partie de ses excédents annuels.

Le Crédit Municipal contribue activement à construire une société du partage, de la solidarité et de l'intérêt général, c'est aussi comme cela que l'on construit une ville plus juste.

Benoit PAYAN

Maire de Marseille, Président du Crédit Municipal



# **Christian PELLICANI Président du Comité d'Audit**

Le Comité d'Audit, par sa présence régulière, veille sur le respect des normes et ratios d'activité. Il rend compte au Conseil d'Orientation et de Surveillance, dialogue en permanence avec la Direction Générale et supervise la mise en œuvre des réformes procédurales.

En 2021, pour la deuxième année consécutive, l'activité du Crédit Municipal de Marseille a été fortement impactée par la crise sanitaire et les taux d'épargne historiquement hauts des Français. Cette année encore, les équipes se sont mobilisées pour maintenir l'activité et assurer la continuité du Service Public et l'accueil de nos usagers. Il faut saluer leur engagement et leur résilience.

Le rapport d'activité 2021, témoigne de notre volonté de dépasser la période de crise et de voir au-delà en préparant d'ores et déjà les investissements nécessaires pour améliorer sans cesse la fiabilité, le respect des normes bancaires et la sécurité de nos opérations en renforçant nos processus de contrôle.

Apprendre du passé pour mieux bâtir l'avenir, c'est revisiter nos procédures et plans d'urgence de poursuite d'activité (PUPA). C'est aussi repenser notre organisation en initiant des audits RH et sécurité.

Les membres du Comité d'Audit et moi-même, ainsi que le Vice-Président du COS, Monsieur Eugène CASELLI, veillons au maintien de cette dynamique que la Direction Générale met en œuvre tout au long de l'année malgré les difficultés. Le Crédit Municipal de Marseille n'est pas un Etablissement Financier comme les autres. C'est un Etablissement Public Communal de Crédit et d'Aide Sociale. C'est notre fierté de faire vivre cette belle ambition.

Nous savons pouvoir compter sur ses agents, Fonctionnaires Territoriaux, pour mener à bien cette mission de service public.

Christian PELLICANI

Président du Comité d'Audit



# La Directrice Générale

Le rapport d'activité 2021 de la Caisse de Crédit Municipal de Marseille porte une nouvelle fois les traces de la crise sanitaire qui a bouleversé les habitudes des Français pour la deuxième année consécutive. Ainsi, l'épargne individuelle des ménages, déjà historiquement élevée en 2020 dans la période de crise sanitaire, a encore progressé en 2021 passant de 114 milliards d'Euros à 187 milliards d'Euros. Cela s'est ressenti dans les montants d'encours de prêts sur gage du Crédit Municipal qui ont cette année encore reculé de 9 %.

Sur le plan institutionnel, en sa qualité de nouveau Maire de Marseille, Monsieur Benoit PAYAN a pris en 2021 la Présidence du Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS) et Monsieur Eugène CASELLI, ancien Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a été confirmé dans ses fonctions de Vice-Président. Monsieur Christian PELLICANI, conserve pour sa part la Présidence de notre Comité d'Audit.

Engagé dans une réforme en profondeur des services, la nouvelle municipalité transforme également notre Etablissement. Elle lance ainsi de nouveaux projets structurants et redonne au Crédit Municipal toute sa place, au cœur de l'action sociale de la Ville de Marseille.

Les projets sont nombreux et doivent permettre d'engager une politique de modernisation et de rationalisation des outils d'exploitation sur plusieurs années, comme le souhaite Monsieur le Maire de Marseille. Ainsi, comme tout Etablissement Financier, le Crédit Municipal doit se doter de nouveaux outils informatiques et instruments d'opérations à distance. La modernisation repose également sur une évaluation de l'organisation, qui s'appuie sur une démarche d'audits bancaires et administratifs, afin de questionner nos fondamentaux et mettre nos moyens en adéquation avec nos ambitions. En lien avec le COS et le Comité d'Audit, nous travaillons sur un développement de la proximité avec les usagers.

L'objectif est de se préparer à une reprise d'activité au cours de laquelle les Marseillaises et les Marseillais devront pouvoir compter sur le Crédit Municipal pour les aider à financer leurs projets, ou à les accompagner dans les moments difficiles pour améliorer leur trésorerie.

Daphnée CARDON

Directrice Générale

# **Histoire**



Du Mont de Piété au Crédit Municipal

Le Crédit Municipal de Marseille est un établissement public communal de crédit et d'aide sociale dont la mission est d'aider les personnes qui connaissent des difficultés temporaires.



Le premier « Mont de Piété » est né en Italie au XVème siècle à Pérouse avec une vocation clairement sociale : lutter contre l'usure et la pratique de taux d'intérêt excessifs et permettre à la population de mettre en gage n'importe quel objet contre le prêt d'une somme d'argent. Le Mont de Piété choisit l'emblème du griffon. Selon certaines légendes, cet animal mythologique garderait les mines d'or d'Apollon dans le désert de Scythie. Il est généralement représenté avec le corps d'un aigle (tête, ailes et serres) greffé sur l'arrière d'un lion (abdomen, pattes et queue) et muni d'oreilles de cheval. 1610 En France, le premier Mont-de-piété nait à Avignon, alors terre pontificale. Le prêt sur gage est légalisé par l'approbation pontificale du Pape Paul V en 1612.

1673 Le Mont-de-piété de Marseille est créé par des notables avec la collaboration de l'Evêque de la ville Monseigneur de Forbin de Janson, puis un don considérable de Jean de Puget, et établi par lettres patentes de Louis XIV en 1696.

1789 Le Mont de Piété de Marseille est placé sous la tutelle de la municipalité.

1851 Loi sur les Monts de Piété deviennent des établissements municipaux d'utilité publique.

1918 Les Monts-de-piété prennent le nom de « Caisses de Crédit Municipal » au sortir de la guerre, en 1918, dans une période de grande difficulté économique qui les encourage alors à se tourner vers les activités plus diversifiées.

1954 Loi autorisant l'octroi de prêts personnels aux fonctionnaires, avec prélèvement direct sur leurs traitements.

1955 les crédits municipaux deviennent des établissements publics d'aide sociale dotés de la personnalité morale et d'une autonomie financière

1970 Installation du Crédit Municipal sur le site de la rue Villeneuve

24 janvier 1984 loi bancaire autorisant toutes les opérations bancaires en tant qu'établissement de crédit

15 juin 1992 Leur statut d'Etablissement Public Administratif communal de crédit et d'aide social est confirmé ainsi que leur monopole des prêts sur gage.

1997 Le Crédit Municipal de Marseille, reprend l'activité de prêts personnels pour les fonctionnaires

2002 De nouvelles offres sont créées et ouvertes à tous les salariés du secteur public ou privé.



# CRÉDIT MUNICIPAL DE MARSEILLE

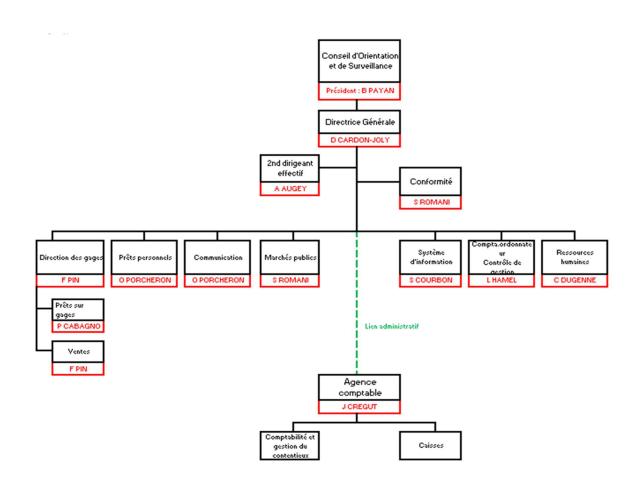
#### Conseil d'Orientation et de Surveillance

Composition de la gouvernance au 31/12/2021





## Organigramme au 31/12/2021



Commissaire aux Comptes: Cabinet EXPERTEA Audit. M Patrick ESTIENNE



# Les services proposés

#### Le prêt sur gage

Ce service est la raison d'être du Crédit Municipal qui en détient le monopole en tant qu'établissement de service public à vocation sociale.

Il permet l'engagement d'un objet de valeur en contrepartie d'un prêt en fonction de l'évaluation faite par le commissaire-priseur.

L'estimation de la valeur des objets présentés est réalisée gratuitement.

Il s'adresse à tous les publics car il est accordé sans condition de ressources.

Le déposant reste propriétaire de l'objet et peut choisir de le retirer à tout moment en remboursant le prêt : c'est le dégagement.

Dans le cas où le prêt n'est pas remboursé par le client, le gage est mis en vente et le prix d'adjudication est alors destiné à couvrir la créance de l'établissement. Lorsque le produit de la vente est supérieur au montant du prêt, l'excédent est restitué au propriétaire de l'objet vendu : c'est le **boni**.

En 2021, 1.268 K€ de bonis ont été restitués aux propriétaires des objets gagés et mis en vente.

#### Les ventes aux enchères publiques



Le Crédit Municipal de Marseille organise les ventes aux enchères publiques au 37 Rue Saint Bazille sous la direction des commissaires-priseurs.

Les objets présentés à la vente sont des objets gagés permettant de désendetter leurs propriétaires.

#### Le prêt personnel

Historiquement, le Crédit Municipal accompagne les fonctionnaires en finançant leurs projets : trésorerie, auto, travaux, prêt santé. Depuis 2002, nous finançons aussi les salariés du secteur privé.

#### Le microcrédit social

En 2010, le Crédit Municipal de Marseille a obtenu l'agrément pour octroyer le microcrédit personnel en partenariat avec la Caisse des Dépôts.

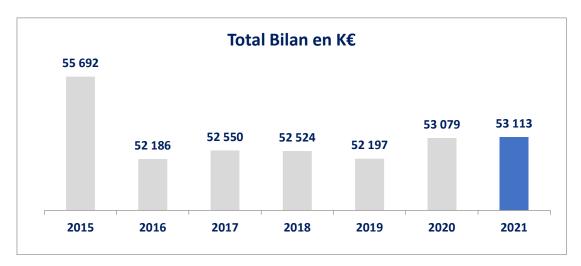
Le microcrédit personnel est un crédit destiné aux personnes exclues du système bancaire classique pour favoriser l'insertion ou la réinsertion sociale ou professionnelle dans différents domaines dont la santé, la cohésion familiale, l'accès à l'éducation ou encore la mobilité pour accéder à un emploi (permis de conduire, moyens de locomotion...).

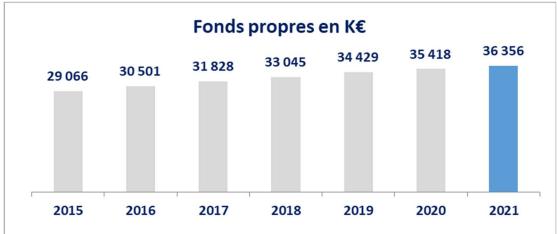
Ce dispositif est réalisé au travers de partenariats avec des structures d'accompagnement social qui analysent le dossier au regard du projet comme le CCAS de la Ville de Marseille, le Service Social Maritime, le CIAS de Martigues ou la CCAS de Miramas.

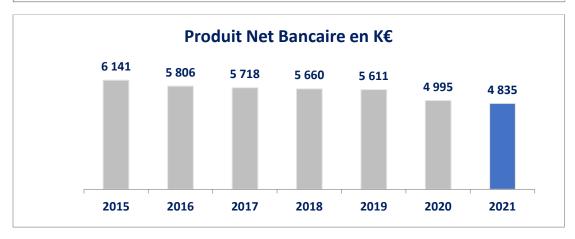
## Le prêt social

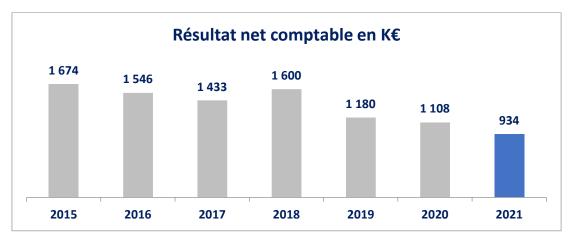
Le Comité d'Action Sociale de la Ville de Marseille a la possibilité d'accorder en commission des prêts à taux zéro afin d'aider les personnes en difficulté. Le Crédit Municipal de Marseille, fidèle à sa vocation sociale, contribue sous forme de partenariat en procédant au montage des dossiers, au déblocage des fonds et au suivi des dossiers.

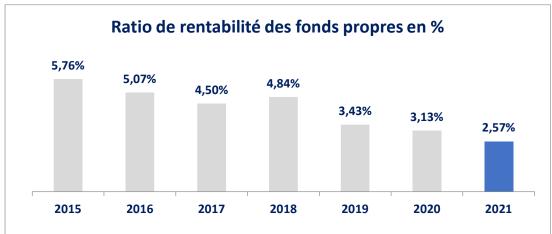
# Les chiffres clés

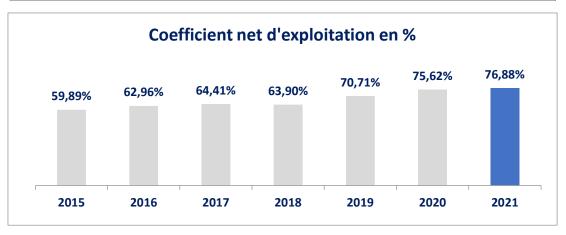












## Rentabilité

- **Produit net bancaire** : 4.835 K€ au 31/12/21 (4.995 K€ au 31/12/20).

- **Résultat brut d'exploitation** : 1.054 K€ au 31/12/21 (1.164 K€ au 31/12/20).

- **Résultat net** : 934 K€ (1.108 K€ en 2020 soit - 16%).

## **Ratios prudentiels**

- Ratio de solvabilité : 89 % en 2021 (79 % en 2020)

- **Ratio de levier**: 70 % en 2021 (69 % en 2020)

- Coefficient d'exploitation : 77% en 2021 (76% sur l'exercice 2020)

- Ratio de liquidité court terme LCR au 31/12/2021 : 704 % (1069 % en 2020)

Indicateurs (K€ ou %)	2019	2020	2021
Produit Net Bancaire	5 611	4 995	4 835
Résultat Brut d'Exploitation	1 750	1 164	1 054
Résultat Net Comptable	1 180	1 108	934
Bons de caisse	8 347	8 573	8 862
Emprunts bancaires et avances des villes (ICNE inclus)	1 610	1 411	978
Encours net des prêts personnels	5 500	4 350	3 714
Encours net des prêts sur gages (ICNE inclus)	38 292	33 286	30 244
Ratio de solvabilité	72,67%	79,34%	88,63%
Coefficient net d'exploitation (Frais généraux/PNB)	70,61%	75,62%	76,88%
Ratio de liquidité LCR	1236,09%	1069,57%	704,01%



# Le rapport de gestion

Contrariant l'espoir d'un retour à la normale, l'exercice 2021 a été lui aussi touché par la poursuite de la crise sanitaire. Si l'activité n'a pas été interrompue malgré une nouvelle période de confinement, les chiffres d'activité ont été incontestablement impactés.

Malgré un absentéisme élevé, le maintien des obligations règlementaires et le paiement de fournisseurs ont été assurés. Le cours de l'or s'est maintenu à des niveaux très élevés supérieurs à 45.000 € le kg pour atteindre un pic à 53.000 € en novembre 2021. Soit une valeur en hausse de près de 100% depuis 2014.

La production cumulée des prêts personnels et des prêts sur gages (engagements) a augmenté de 14%, passant de 9.259 K€ au titre de l'année 2020 à 10.542 K€ en 2021. Cette progression est à relativiser du fait de chiffres 2020 particulièrement faibles et à comparer avec l'année 2019 où la production de prêts personnels et prêts sur gages s'établissait à 15.312 K€.

Les intérêts perçus ont diminué de 8 % c'est-à-dire de 363 K€.

#### **Les prêts sur gages (en K€)**

Les engagements ont augmenté sur l'année 2021, passant de 8.044 K€ au 31/12/2020 à 9.233 K€ au 31/12/2021 restant toutefois inférieurs aux engagements réalisés en 2019 qui s'établissait à 12.689 K€.

Parallèlement, la production cumulée des prolongations et renouvellements s'établit à 44.453 K€ au 31/12/2021 contre 51.708 K€ en 2020.

Enfin, le montant des dégagements a légèrement baissé, passant de 11.716K€ en 2020 à 10.922 K€ en 2021.

Les prêts sur gages (en K€)								
Année	2017	2018	2019	2020	2021			
Engagements	12 134	11 769	12 689	8 044	9 233			
Prolongations	42 582	41 922	41 921	38 018	32 843			
Renouvellements	13 302	13 433	13 089	13 690	11 610			
Dégagements	11 053	10 849	11 240	11 716	10 922			

#### La salle des ventes

Malgré la crise sanitaire, 18 ventes ont été réalisées au cours de l'année 2021. Le montant des adjudications s'élève à 3.075 K€.

Notre engagement social c'est aussi la restitution aux engagistes du produit de la vente excédant le montant des prêts, déduction faite des intérêts et frais liés à la vente.

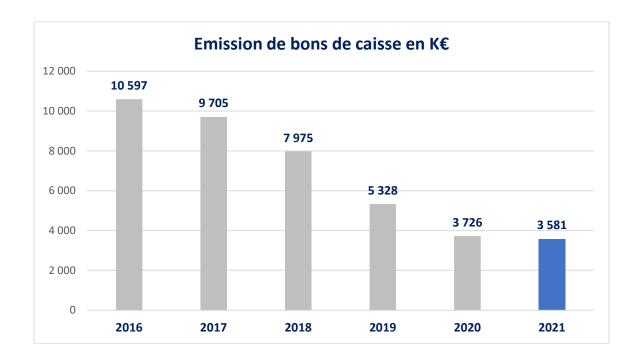
En 2021 ce sont près de 1.268 K€ qui ont ainsi été restitués à des personnes en difficultés.

## Les prêts personnels en K€

Natura da muŝt	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
Nature de prêt	Nombre	Montant										
Prêts fonctionnair	216	1 954	148	1 225	146	1 236	132	1 150	84	731	78	743
Prêts retraités	36	246	51	298	45	352	36	227	13	79	8	52
Prêts autos	54	369	31	199	34	243	54	481	15	109	15	142
Prêts travaux	12	132	5	60	10	129	14	157	4	37	5	90
Prêts microcrédits	23	53	30	65	37	98	29	92	6	17	10	34
Prêts santé	1	5	0	0	2	3	2	4	2	3	0	0
Prêts personnels	31	297	40	268	35	280	34	330	16	130	12	114
Prêts sociaux	76	201	87	237	97	261	65	182	39	109	47	134
TOTAL	450	3 270	392	2 352	406	2 602	366	2 623	179	1 215	175	1 309

#### Les émissions de bons de caisse en K€

En 2021, le montant des émissions de bons de caisse a été de 3.581 K€. On constate depuis 2018, une baisse régulière des émissions. Elle correspond à un choix de gestion tenant compte de la situation de trésorerie. L'encours se maintient toutefois à 7.612K€.



# Les encours auprès de la clientèle

Le total des encours s'élève à 34.513 K€, ce qui représente une baisse de 10 % par rapport à 2020 (38.308 K€).

**L'encours des prêts sur gages,** de 30.425 K€ au 31 décembre 2021, a baissé de 9 % par rapport au 31 décembre 2020 soit une baisse de 3.174 K€.

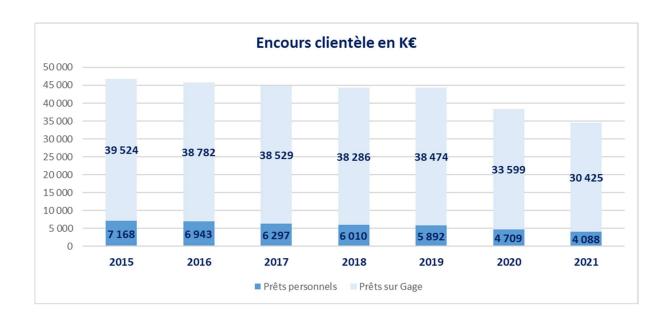
**L'encours des prêts personnels**, de 4.088 K€ a baissé de 621 K€ en 2021 soit une baisse de 13 % par rapport à 2020.

La part des encours douteux s'élève à 1.993 K€, soit 6 % du total des encours.

**Le taux de provisionnement** sur les créances douteuses s'établit respectivement à 13 % pour les prêts sur gages et à 67 % pour les prêts personnels.

**Les provisions sur encours douteux** sont de 555 K€, dont 181 K€ pour les prêts sur gages et 374 K€ pour les prêts personnels.

**La provision pour risques** de 5% de l'encours de prêt sur gages a fait l'objet d'une reprise de 151 K€ en 2021, la portant ainsi à 1.467 K€.



# Les comptes annuels 2021 (extraits)

#### L'actif du bilan publiable

BILAN ACTIF						
En milliers d'euros	2019	2020	2021			
CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP	1 209	1 711	1 642			
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	0	0	0			
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3 722	10 417	14 336			
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	43 792	37 636	33 958			
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	0	0	0			
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	500	507	507			
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	4	4	4			
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0	0			
CREDIT BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D ACHAT	0	0	0			
LOCATION SIMPLE	0	0	0			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.	146	0	0			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 928	1 814	1 710			
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE	0	0	0			
ACTIONS PROPRES	0	0	0			
AUTRES ACTIFS	848	923	926			
COMPTES DE REGULARISATION.	48	67	30			
TOTAL ACTIF	52 197	53 079	53 113			

# Le passif du bilan publiable

BILAN PASSIF							
En milliers d'euros	2019	2020	2021				
CAISSES, BANQUES CENTRALES, CCP	0	0	0				
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT.	556	357	153				
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	9 556	10 194	9 859				
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE.	0	0	0				
AUTRES PASSIFS	225	187	182				
COMPTES DE REGULARISATION	183	132	148				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 071	2 776	2 630				
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG).	1 221	1 083	1 050				
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	37 385	38 350	39 091				
CAPITAL SOUSCRIT	31 843	32 832	33 770				
PRIMES D'EMISSION	0	0	0				
RESERVES.	0	0	0				
ECARTS DE REEVALUATION	2 586	2 586	2 586				
PROVISIONS REGLEMENTEES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 776	1 824	1 801				
REPORT A NOUVEAU (+/-)	0	0	0				
RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-).	1 180	1 108	934				
TOTAL PASSIF	52 197	53 079	53 113				

Hors Bilan						
En milliers d'euros	2019	2020	2021			
ENGAGEMENTS DONNES						
Engagements de financement	56	9	38			
Engagements de garantie	0	0	0			
Engagements sur titres	0	0	0			
ENGAGEMENTS RECUS						
Engagements de financement	0	1 500	0			
Engagements de garantie	40	340	340			
Autres engagements recus	37 126	32 363	29 342			
TOTAL PASSIF	37 222	34 212	29 720			



#### Le Compte de résultat publiable 2021 (en milliers d'euros)

Compte de résultats En milliers d'euros	2020	2021
+Intérêts et produits assimilés	4 630	4267
- Intérêts et charges assimilées	176	161
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	0	0
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	0	0
Produits sur opérations de location simple	0	0
Charges sur opérations de location simple	0	0
Revenus des titres à revenu variable	0	0
+Commissions (Produits)	443	536
-Commissions (Charges)	16	8
+-Gains, pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	0	0
+-Gains, pertes sur op des portefeuilles de placement et assimilés	7	6
Autres produits d'exploitations bancaire	124	211
Autres charges d'exploitation bancaire	17	16
PRODUIT NET BANCAIRE	4 995	4 835
Charges générales d'exploitation	3559	3 660
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	272	121
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 164	1 054
+-Coût du risque	188	95
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 352	1 149
+-Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-18
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	1 352	1 131
+-Résultat exceptionnel	9	-98
IMPOTS SUR LES BENEFICES	344	155
+-Dotations Reprises de F.R.B.G et provisions réglementées	91	56
Résultat net de l'exercice	1 108	934



# Crédit Municipal de Marseille

# Le compte financier 2021 (Extrait)

#### Le Bilan Administratif

	BILAN DE CLOTURE DE L'EXERCICE						
ART.	LIBELLES	ACTIF NET			PASSIF		
203	Logiciels	7(0111 1121	7 4 7 1 1	) Ex. antérieurs	. 7.00.		
203	Actif brut + 167 188,63	14,73	105	Fonds de dotation )	33 769 645,17		
	Amortissement - 167 173,90	14,70	103	) Ex. précédent	00 7 00 0 10,11		
204	Droit au bail		106	Dons et legs	45,73		
204	Actif brut + 0,00	0,00	118	Ecart de réévaluation	2 585 648,76		
	Dépréciation - 0,00	0,00	110	) Ex. antérieurs	2 303 040,70		
210	Terrains	193 794.49	12	Report à nouveau )			
212	Constructions	130 7 34,43		) Ex. précédent			
212	Actif brut + 4 478 009,09	1 200 086,28	151	Provisions pour risques opérations M+L termes	0,00		
	Amortissement - 3 277 922,81	1 200 000,20	152	Autres provisions règlementées	746 897,00		
214	Matériel et outillage		153	Provisions de propre assureur	0,00		
214	Actif brut + 188 460,47	42 537,85	1553	Provisions pour risques bancaires	1 050 000,00		
	Amortissement - 145 922,62	12 001,00	1555	Autres provisions	2 629 560,79		
215	Matériel de transport		156	Provisions pour renouvellement d'immoblisation	0,00		
213	Actif brut + 22 177,55	0,00	157	Provisions pour grosses réparations	0,00		
	Amortissement - 22 177,55	0,00	159	Provisions pour impôts	0,00		
216	Autres immobilisations corporelles :		133	Provisions pour impots	0,00		
210	Actif brut + 3 332 016,74	273 831,27		Total de la classe 1	40 781 797.45		
	Amortissement - 3 058 185.47	273 031,27	40-				
		0.00	407	Retenues de garantie	0,00		
230	Immobilisations en cours	0,00	408	Dettes rattachées	39 962,17		
261	Titres de participation	4 000,00	410	Décotes/Prêts	2 521,70		
270	Dépots versés	6 107,00	419	Décotes/Prêts douteux	27 790,83		
275	Cautionnements versés	152,45	4199	Provisions pour créances douteuses litigieuses	712 769,53		
	Total de la classe 2	1 720 524,07	436	Impôts, taxes et sommes prescrites à verser	13 599,45		
410 à 417	Emprunts sur créances nanties	3 535 076,18	437	Etat, impôts sur les bénéfices	0,00		
419	Créances litigieuses	553 165,62	438	Autres impôts, taxes et verst assimilés	0,00		
4191	Autres intérêts à recevoir prêts douteux	50 672,92	455	Bonis à régler - gages corporels	1 009 168,40		
437	Etat-Impôt sur les bénéfices	168 924,68	457	Acomptes sur remboursement de prêts consentis	559 548,49		
44	Créances à court terme et divers	3 597,92	460	Bons de caisse échus à rembourser	407 998,20		
466	Déficits divers	0,00	462	Dépots et cautionnements	21 655,25		
4680	Débiteurs - exercice courant	22 099,12	465	Règlements divers	71 233,28		
4681	Débiteurs - exercice antérieurs	414,71	4670	Créanciers - exercice courant	68 489,21		
486	Intérêts payés d'avance	19 150,74	476	Intérêts à payer	34 363,70		
488	Autres produits et intérêts à recevoir	156 953,95	478	Assurances perçues d'avance	77 883,39		
492	Paiements à imputer ou à régulariser	0,00	491	Encaissements à imputer ou à régulariser	88 032,11		
	Total de la classe 4	4 510 055,84					
5102	Crédits de trésorerie	28 085 454,08		Total de la classe 4	3 135 015,71		
510209	Crédit de trésorerie douteux	1 256 810,24					
5103	Dettes rattachées	1 083 402,60	5002	Emprunts à terme s/établissements de crédit	152 976,92		
540	Chèques à l'encaissement	738 995,22	500250	Dettes rattachées Ets de crédit	55,33		
5501	Titres placement/titres à revenus fixes	0,00	5003	Emprunts obligatoires	0,00		
5502	Placements à revenu variable	507 500,00	501	Comptes CODEVI	0,00		
5506	Créances rattachées	0,00	502	Bons de caisse - formules	0,00		
560	Banque de France	1 334 553,74	503	Bons de caisse - reçus	7 612 434,68		
565	Chèques postaux	14 325 692,99	5035	Dettes rattachées	199 000,02		
5652	Créances rattachées	0,00	5051	Comptes de dépôts à vue sans intérêts	4 614,21		
5691	Comptes ordinaires établis. de crédit	6 536,62	509	Avances des Villes	976 757,32		
56915	Créances rattachées	0,00	5093	Dettes rattachées	77 309,83		
5693	Etablissement de crédit	0,00	5603	Dettes rattachées BDF	0,00		
569350	Créances rattacheés - Ets de Crédit	0,00	56917	Dettes rattachées Ets de crédit	0,00		
57	Caisse	306 450,59	590	Virements internes	3 091,65		
580	Avances aux régisseurs	762,25					
590	Virements internes	0,00		Total de la classe 5	9 026 239,96		
	Total de la classe 5	47 646 158,33					
	Résultats de l'exercice pertes et profits (solde débiteur)			Résultats de l'exercice pertes et profits (solde créditeur)	933 685,12		
	TOTAL DE L'ACTIF	53 876 738,24		TOTAL DU PASSIF	53 876 738,24		



#### Le Compte d'exploitation générale 2021

NUMER	O ET LIBELLE DES COMPTES			RO ET LIBELLE DES COMPTES	Solde Créditeur
602	Matières et fournitures consommables	7	700	10	16
612		36 109,60 €	700	Intérêts et droits - gages copoels	3 963 916,17 €
	Rémunération du personnel	1 460 991,10 €		Intérêts sur créances nanties	157 575,10 €
615	Rémunérations diverses	59 557,00 €	703	Frais de dossier	8 541,17 €
617	Charges de S.S et régimes de Pré.	576 287,93 €	704 705	Cotisations d'assurance-décés Intérêts et pénalités s/prêts douteux	19 493,93 €
619	Autres charges sociales Autres frais de personnel	25 534,51 €	706	Intérêts intercalaires	1 719,55 €
620	Impôts et taxes	183 040,00 €	707	Droits sur adjudications	412 103,70 €
624	Droits d'enregistrement et de timbre	183 040,00 €	707	·	716,27 €
				Indemnités de report	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
629	Autres impôts Location de matériel	25 736,38 €	720	Vente d'objets hors service	- €
630 631		140 874,28 €		Recouvrements de prestations	184 649,67 €
	Entretien et réparations	113 991,64 €	736	Recouvrements frais d'affranchis.	16 364,93 €
633	Petit matériel et outillage	9 867,75 €	738	Recouvrements frais de poursuites	- €
634	Fournitures extérieures	46 024,61 €	763	Revenus des immeubles	30 427,32 €
635	Loc. d'immeubles et charges locatives	31 955,60 €	765	Locations diverses	- €
636	Prestations de services	379 388,63 €	766	Réc.des int.pay.d'av.s/bons remb.par anticip.	- €
637	Rémunérations d'intermédiaires	337 290,39 €	769	Autres produits	- €
638	Primes d'assurances			Revenus SICAV et FCP	- €
641	Voyages et déplacements			Produits sur titres de placement	6 060,00 €
642	Transport de fonds	8 189,51 €		Revenus des comptes ord.débiteurs	- €
644	Transport de gages			Intérêts des comptes à terme	- €
647	Frêts et transports administratifs	1 564,80 €		Autre produits financiers	114 972,82 €
650	Dégagements gratuits	2 942,87 €		Reprise sur amort.immobilisations	- €
651	Autres op. à caractère sociall	71 000,00 €	785	Reprise s/prov. pour charges dexploitation	512 693,30 €
660	Publicité et propagande	29 424,52 €		Reprise sur provisions exceptionnelles	23 145,00 €
661	Missions et réceptions	1 929,04 €		Reprise provisions FRBG	32 582,60 €
662	Imprimés administratifs	11 139,96 €	789	Reprise provisions pour impôts	- €
663	Documentation générale	6 519,24 €			
664	Frais de P.T.T	55 274,04 €			
665	Frais d'actes et de contentieux	2 941,70 €	-		
666	Intéressement du personnel	5 527,55 €	-		
667	Cotis.à la conférence permanente	3 900,00 €	-		
668	Autres frais divers de gestion	66 740,49 €	4		
670	Intérêts bons de caisse	96 275,62 €	4		
6740	Intérêts-avances des villes	- €			
676	Intérêts-emprunts org. Financiers	2 526,85 €	-		
677	Intérêts négatifs BDF	6 526,18 €	4		
679	Frais financiers divers	68 372,68 €	1		
681	Dotations aux comptes d'amortis.	121 087,00 €	4		
685	Dotations aux comptes de provis.	127 382,85 €	4		
686	Amortissements dérogatoires	- €	1		
690	Impôts sur les sociétés	154 977,00 €	-		
		- €			
	Total des opéra. de la classe 6	4 403 614,07 €		Total des opéra. de la classe 7	5 484 961,53 €

#### Le Compte de pertes et profits

	COMPTES DE PERTES ET PROFITS 2021						
8743	Titres annulés	1 186,50 €	8745	Indemnités gages perdus	- €		
8740	Pertes s/réalis. Autres immos	173 068,09 €	873	Produits des exercices antérieurs	4 409,65 €		
8745	Indemn. pour gages perdus ou détériorés	102 686,91 €	8750	Profits/réalis. Autres immob.	10 000,00 €		
87460	Créances irrécouvrables	18 059,61 €	8751	Plus value real. Gages corporels	- €		
874610	Créances irrecouv non couv prov	30 295,08 €	8753	Mandats annulés	- €		
874620	Décotes/réaménagements prêts	8 148,50 €	8754	Dettes atteintes par déchéance	164 215,66 €		
8747	Créances irrécouvrables emprunteurs DCD	- €	8755	Rec après admis.non valeur	4 569,47 €		
880	Excédent à capitaliser	- €	8759	Autres produits exceptionnels	2 587,57 €		
To	otal des opér. de la classe 8	333 444,69 €	€ Total des opér. de la classe		185 782,35 €		
		4 737 058,76 €			5 670 743,88 €		



## **LE BILAN SOCIAL 2021**

#### 46 agents au 31/12/2021 dont 9 contractuels sur emploi permanent

	Effectif total en équivalent temps plein au 31/12/202						
	Titulaires e	_	Non titulaires occupant un emploi permanent				
Nombre d'agents	en personnes physiques	Equivalent temps plein	en personnes physiques	Equivalent temps plein			
sur emploi à temps complet	37	36,00	9	8,90			
- dont à temps plein (100%)	32	32,00	8	8,00			
- dont à temps partiel, mi- temps de droit et CPA	5	4,00	1	0,90			
sur emploi à temps non complet	0		0				
Total	37	36,00	9	8,90			

- Répartition des journées d'absence par motif hors formation, journées de grève et absences syndicales (*)						
Nombre de journées d'absence dans l'année 2021	Fonctionnaire s (titulaires et stagiaires)	Non-titula ires sur emploi permanent				
- Pour maladie ordinaire	732,5	27,5				
- Pour longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie	730,0					
- Pour accidents du travail imputables au service	307,0					
- Pour accidents du travail imputables au trajet	124,0					
- Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel						
- Pour maternité ou adoption	54,0					
- Pour paternité ou adoption	16,0					
- Pour autres raisons, hors motif syndical ou de représentation (ASA pandémie)	242,0					
T ota I	2205,5	27,5				

# **Informations obligatoires**

#### Délais de paiement :

Conformément au décret n° 2013-269 du 29/03/13, le délai de paiement des dettes fournisseurs n'excède pas 30 jours après réception des factures.

Le montant du solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élève à 108 K€ au 31 décembre 2021. Il était de 120 K€ au 31 décembre 2020.

<u>Montant global des charges non déductibles</u> (dépenses « somptuaires » et frais généraux excessifs) :

nous vous indiquons que l'établissement n'a pas supporté de charges au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

# <u>Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice au 31/12/21 et la date de validation des comptes</u>

Lancement du recrutement d'un second dirigeant suite à demande de décharge de Mme AUGEY en date du 31/12/2021.

#### Politique de rémunération :

La Caisse de Crédit Municipal de Marseille est un établissement public communal d'aide sociale et de crédit. La rémunération de ses agents est régie par les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

#### Proposition d'affectation du résultat de l'exercice :

Il est prévu de soumettre à l'approbation du Conseil d'Orientation et de Surveillance l'affectation suivante du résultat de l'exercice, après information de l'ACPR :

- Dotation de 170 K€ à l'ordre du C.C.A.S de la Ville de Marseille, au titre de l'action sociale, conformément à la loi du 12 juin 1992,
- ➤ Affectation de 763.K€ aux excédents capitalisés.

# Contrôle interne et pilotage des risques

Le dispositif de contrôle interne, structuré autour du contrôle périodique et du contrôle permanent a enregistré une modification d'importance à compter de l'exercice 2018 avec l'externalisation du contrôle périodique. C'est désormais la société PWC qui a en charge les missions de contrôle de 3e niveau de l'Etablissement, suivant le plan d'audit pluriannuel validé par le Comité d'Audit.

Les missions menées par PWC en 2021 ont porté sur :

- Achat et comptabilité fournisseurs,
- Archives,
- Ressources Humaines,
- Prestations de services essentiels externalisés,
- Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité (PUPA)
- Informatique et sécurité,
- Dispositif de traitement des données à caractère personnel,
- L'activité des prêts sur gages
- L'activité des prêts personnels

Les contrôles permanents sont réalisés selon les périodicités convenues et les résultats sont commentés lors des comités des risques auxquels participent les dirigeants effectifs. La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme fait toujours l'objet d'une attention particulière, notamment en matière de gel des avoirs.

S'agissant de la gestion des risques, la sécurité informatique est restée un chantier mobilisateur en 2021 et les travaux se sont poursuivis pour maintenir le niveau de sécurité et de pilotage attendu par l'ACPR, malgré la crise sanitaire et un fort l'absentéisme. Enfin, le CMM assure la protection des données personnelles, en conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Le Comité d'Audit se tient trimestriellement afin de s'assurer de la clarté de l'information fournie et porte une appréciation sur la pertinence de l'arrêté des comptes, du contrôle interne et de la maîtrise des risques.

# <u>Informations financières jointes au budget et au compte administratif au 31/12/2021</u>

Le Crédit Municipal de Marseille est un établissement public communal d'aide sociale dont l'unique actionnaire est la Ville de Marseille.

L'activité principale est le crédit et plus particulièrement le prêt sur gages.

Au 31/12/2021, l'établissement dispose de 36.536 K€ de **fonds propres** pour un **total bilan** de 53.113 K€.

Son **ratio de solvabilité** est de 89 % et son **ratio de levier** de 70%. Ils sont largement supérieurs aux niveaux exigés par la réglementation bancaire.

De même pour le pilotage de la liquidité à court terme avec un ratio « LCR » de 704 %.

L'activité a généré un **Produit Net Bancaire (PNB)** de 4.835 K€ au titre de 2021.

Le **résultat brut d'exploitation (RBE)** s'établit à 1.054 K€ et le **résultat net** après impôts à 934 K€ (établissement assujetti à l'IS).

Son coefficient d'exploitation est de 77 %.

Comme chaque année, le Conseil d'orientation et de surveillance (COS) statue sur l'enveloppe allouée au CCAS de la ville de Marseille : elle correspond à une partie du résultat net validé en séance lors du conseil d'Avril ou Mai et son montant est fonction de l'évolution du RBE de l'établissement, après neutralisation de l'IS. Au titre de 2021, l'enveloppe sera de 170 K€, versée au cours du second semestre 2022, après accord de l'ACPR et validation par le COS.

Dans cette même séance, est présenté, comme chaque année, le plan d'affaire à 3 ans (2022-2024) qui intègre la production prévisionnelle de nos activités ainsi que les impacts sur le PNB et le résultat de l'établissement.

L'établissement applique une politique de provisionnement prudentielle. L'ensemble des **provisions** s'élève à 5.139 K€ et se répartit de la manière suivante :

Fonds pour risques bancaires généraux	1 050 K€
Provisions pour risques et charges	2 630 K€
Provisions pour dépréciation des créances clientèle douteuses	555 K€
Provisions règlementées	747 K€
Provisions pour dépréciation des débiteurs divers	157 K€

Le solde de l'emprunt amortissable à taux fixe contracté par l'établissement s'élève à 153 K€

Au titre de 2022 et sur la base de nos prévisions d'activité, l'établissement n'envisage pas d'avoir recours à des refinancements bancaires, ni à une ligne de trésorerie.



#### Caisse de Crédit Municipal de Marseille

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021 Caisse de Crédit Municipal de Marseille 16 Rue Villeneuve – 13001 Marseille Ce rapport contient 27 pages

Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste de la Compagnie Régionale d'Aix – Bastia S.A.S. au capital de 55.000 euros – 504 875 931 RCS Marseille – Code APE : 6920Z Siège social : 60, boulevard Jean Labro – 13016 Marseille Téléphone : +33 (0)4.95.06.99.77 – Télécopie : +33 (0)4.95.06.99.71 – Mail : contact@expertea.fr



#### Caisse de Crédit Municipal de Marseille

Siège social : 16 Rue Villeneuve – 13001 Marseille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'attention des membres du Conseil d'orientation et de surveillance,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'orientation et de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Marseille, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse de Crédit Municipal de Marseille à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Caisse de Crédit Municipal de Marseille Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

#### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Prêts sur gage

Les prêts sur gage, activité historique de la Caisse de Crédit Municipal de Marseille, s'établissent à un montant net de 30 244 K€ au bilan au 31 décembre 2021. Les contrats de prêts sur gage sont garantis par le bien mis en gage, préalablement apprécié par un commissaire-priseur.

Les règles de dépréciation applicables sont détaillées dans la note « Règles de dépréciation » de l'annexe. Elles prévoient la dépréciation à 100% des intérêts douteux liés aux prêts sur gages corporels, le capital étant garanti par l'objet en gage et la garantie du commissaire-priseur. L'encours douteux de prêts sur gages au 31 décembre 2021 s'établit à 1 437 K€, dépréciés à hauteur de 181 K€.

En se fondant sur les informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance du processus d'octroi de prêts sur gages et de l'environnement informatique lié:
- Identifier les contrôles clefs intervenant au cours du processus et en valider l'efficacité opérationnelle;
- S'assurer de la réalité des gages par réalisation d'un inventaire physique ;
- Par sondage, contrôler la base des prêts sur gages afin d'apprécier leur existence et leur correcte évaluation, conformément aux règles de dépréciation applicables.



Caisse de Crédit Municipal de Marseille Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021

#### Prêts personnels

L'activité de prêts personnels est une activité significative développée par la Caisse de Crédit Municipal de Marseille. L'encours net de prêts personnels au 31 décembre 2021 est de 3 714 K€.

Les règles de dépréciation applicables aux prêts personnels sont détaillées dans la note « Règles de dépréciation » de l'annexe. L'encours douteux de prêts personnels au 31 décembre 2021 s'établit à 556 K€, dépréciés à hauteur de 374 K€.

En se fondant sur les informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à ·

- Prendre connaissance du processus d'octroi de prêts personnels et de l'environnement informatique lié :
- Identifier les contrôles clefs intervenant au cours du processus et en valider l'efficacité opérationnelle;
- Par sondage, contrôler la base des prêts personnels sains en cours afin d'apprécier leur existence et leur évaluation (absence de dépréciation nécessaire);
- Par sondage, contrôler la base des prêts personnels douteux en cours afin d'apprécier que leur évaluation est conforme aux règles de dépréciation applicables.

#### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés au Conseil d'orientation et de surveillance sur la situation financière et les comptes annuels.

#### Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

#### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse de Crédit Municipal de Marseille par votre Conseil d'orientation et de surveillance du 7 décembre 2018.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Expertea Audit était dans la troisième année de sa mission sans interruption.





# Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Caisse ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur général.

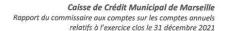
# Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

#### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Caisse.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :





- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.



Caisse de Crédit Municipal de Marseille Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Marseille, le 29 avril 2022

Expertea Audit

Patrick Estienne

Associé

# **SOMMAIRE**

N	OTI	E DE PRESENTATION	2
C	hani	itre I Bilan arrêté au 31 décembre 2021 (en milliers d'euros)	
		itre II Compte de résultats 2021 (en milliers d'euros)	
	-		
	napı	tre III Annexe aux comptes annuels 2021	5
1	FA	ITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	5
2	PR	UNCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	5
	a) b)	Intérêts et commissions bancaires Crédits à la clientèle	5
	c)	Risque clientèle-dépréciation	6
	d)	Comptes débiteurs de la clientèle	8
	e)	Portefeuille titres	8
	D	Immobilisations et amortissements	9
	g)	Provision pour indemnité de départ à la retraite	9
	h)	Impôt	9
3	CH	IANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE ET DE PRESENTATION	10
4		FORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN, DE HORS-BILAN ET DE COMPTE DE RE	SULTAT10
1	A)	INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN	
	a)	Caisse, Banque Centrale, CCP	10
	b)	Créances sur les établissements de crédit	10
	c)	Créances sur la clientèle	11
	d)	Evolution des dépréciations d'actif sur créances douteuses	11
	e) f)	Placement de la trésorerie Immobilisations incorporelles et corporelles	12 12
	g)	Autres actifs et passifs	13
	h)	Comptes de régularisation	13
	i)	Dettes envers les établissements de crédit	13
	i)	Dettes envers la clientèle	14
	k)	Evolution des provisions de passif	14
	1)	Capitaux propres	15
	m)	Durée résiduelle des emplois et des ressources	16
I	3)	INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	16
	a)	Intérêts et produits assimilés	16
	b)	Intérêts et charges assimilées	16
	c)	Commissions (produits)	17
	d)	Commissions (charges)	17
	e)	Gains ou pertes sur opérations des titres de placement	17
	D	Autres produits d'exploitation bancaire Autres charges d'exploitation bancaire	17
	g) h)	Aures charges a exploitation bancaire Charges générales d'exploitation	17 18
	i)	Coût du risque	18
	j)	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	19
	k)	Résultat exceptionnel	19
(	C)	INFORMATIONS SUR LE HORS-BILAN	20
5	AU	TRES INFORMATIONS	
	a)	Effectifs	20
	b)	Formation du personnel	20
	c)	Rémunérations versées aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance	20
	d)	Honoraires des commissaires aux comptes	20
	e)	Evènements significatifs postérieurs à la clôture	20

## NOTE DE PRESENTATION

La Caisse de Crédit Municipal de Marseille est un établissement public communal de crédit et d'aide sociale (Loi n° 92.518 du 15 juin 1992). Elle fait partie de la catégorie des établissements de crédit définis dans l'article 18.1 de la Loi Bancaire (24 janvier 1984).

Les Caisses de Crédit Municipal ont notamment pour mission de combattre l'usure par l'octroi de prêts sur gages corporels (prêt contre le dépôt d'un objet dont la valeur est estimée par un commissaire priseur) dont elles ont le monopole.

Elles peuvent réaliser toutes opérations avec les établissements régis par la Loi Bancaire, recevoir des fonds des personnes physiques et morales, mettre à disposition de ces personnes des moyens de paiement et réaliser avec elles des opérations connexes.

Les Caisses sont instituées par délibération des Conseils Municipaux intéressés, approuvée par décret contresigné par le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de l'Economie et des Finances.

La loi du 15 juin 1992 portant réforme des Caisses de Crédit Municipal ayant modifié considérablement le régime de la responsabilité des Villes dans la gestion des Caisses, le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Marseille, au cours de sa séance du 15 décembre 1992, a arrêté le désengagement progressif des activités bancaires.

Les comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Marseille se composent :

- d'un bilan arrêté au 31 décembre 2021;
- d'un compte de résultat retraçant les opérations entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2021;
- d'une annexe aux comptes annuels constituée des informations d'importance significative permettant d'avoir une juste appréciation du patrimoine, de la situation financière, des risques et des résultats de l'établissement. Elle complète et commente l'information donnée par le bilan, le hors bilan et le compte de résultat.

# Chapitre I Bilan arrêté au 31 décembre 2021 (en milliers d'euros)

	2021	2020
ACTIF		*
CAISSE BANQUE CENTRALE CCP	1 642	1 711
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	0	0
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	14 336	10 417
CREANCES SUR LA CLIENTELE	33 958	37 636
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	0	0
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	507	507
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	4	4
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
CREDIT BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	0	0
LOCATION SIMPLE	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 710	1 814
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE	0	0
ACTIONS PROPRES	0	0
AUTRES ACTIFS	926	923
COMPTES DE REGULARISATION	30	67
TOTAL DE L'ACTIF	53 113	53 079
PASSIF		
BANQUES CENTRALES, CCP	0	0
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	153	357
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	9 859	10 194
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	0	0
AUTRES PASSIFS	182	187
COMPTES DE REGULARISATION	148	132
PROVIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 630	2 776
DETTES SUBORDONNEES	0	0
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	1 050	1 083
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	39 091	38 350
CAPITAL SOUSCRIT	33 770	32 832
PRIME D'EMISSION	0	0
RESERVES	0	0
ECARTS DE REEVALUATION	2 586	2 586
PROVISIONS REGL, SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 801	1 824
REPORT A NOUVEAU (+/-)	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	934	1 108
TOTAL DU PASSIF	53 113	53 079
HORS-BILAN		
ENGAGEMENTS DONNES		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	38	9
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	0	0
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
ENGAGEMENTS RECUS		1000
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	1 500
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	340	340
AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	29 342	32 363

# Chapitre II Compte de résultats 2021 (en milliers d'euros)

	2021	2020
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	4 267 161	4 630 176
PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES	0	0
CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES	0	0
PRODUITS SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE CHARGES SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	0	0
REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
COMMISSIONS (PRODUITS) COMMISSIONS (CHARGES)	536 8	443 16
GAINS, PERTES SUR OPER.DES PORTEFEUILLES DE NEG (+/-) GAINS,PERTES SUR OPER.DES.PORT.PLACT ET ASS. (+/-)	0 6	0 7
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE PRODUIT NET BANCAIRE	211 16 <b>4 835</b>	124 17 <b>4 995</b>
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION DOT.AUX AMORT.ET AUX PROV.SUR IMMOBIL.INCORP.ET	3 660	3 559
CORP. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	121 <b>1 054</b>	272 1 164
COUT DU RISQUE (+/-) RESULTAT D'EXPLOITATION	95 <b>1 149</b>	188 <b>1 352</b>
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES (+/-) RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-18 <b>1 131</b>	0 1 352
RESULTAT EXCEPTIONNEL (+/-) IMPOTS SUR LES BENEFICES	-98 155	9 344
DOTATIONS, REPRISES DE FRBG ET PROV. REGLEM. (+/-)	56	91
RESULTAT NET	934	1 108

#### 1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2021 s'inscrit dans la continuité de celui de 2020 avec une baisse significative des encours :

- 3 021 milliers d'euros soit 9,33 % pour les prêts sur gages et 622 milliers d'euros soit 13,22
   % pour les crédits à la consommation ;
- une baisse corrélative des intérêts et produits assimilés, 363 milliers d'euros soit 7,85 %;

L'exercice a également été marqué par :

- La cession du droit au bail de l'agence située au 203, rue Paradis 13006 MARSEILLE et la résiliation de celui de l'agence située au 102, boulevard des Dames 13002 MARSEILLE, conformément à une délibération du 12 février 2021.
- La disparition inexpliquée de trois gages de forte valeur a constitué un incident significatif au sens de l'article 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014 qui précise que « toute fraude entraînant une perte d'un montant brut dépassant 0,50 % des fonds propres de base de catégorie 1 » est considérée comme significative et doit faire l'objet d'un signalement à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Le seuil retenu par la Caisse de Crédit Municipal de Marseille, conformément à une délibération du 30 mars 2011 fixant la qualification d'incident significatif à 5 % du Résultat Brut d'Exploitation (RBE) est de 58 millier d'euros (5 % du RBE de l'exercice 2020).

Le signalement auprès de l'ACPR a été effectué en date du 9 septembre 2021.

Une contribution de 170 milliers d'euros prélevée sur le résultat de l'exercice 2020, a été distribuée au CCAS de la Ville de Marseille conformément à une délibération du 28 avril 2021 concernant l'affectation du résultat.

## 2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis selon les règles prescrites par le règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et homologué par arrêté du 26 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014.

#### a) Intérêts et commissions bancaires

Les opérations sont comptabilisées en respectant le principe de séparation des exercices.

Les coûts liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours (prêts personnels) sont assimilés à des compléments d'intérêts et sont étalés sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû.

#### Réescompte des prêts

Les intérêts courus non échus des prêts sur gages sont réescomptés mensuellement, ils sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêté et comptabilisés dans le compte de résultat.

Les droits de garde sont également réescomptés mensuellement, ils sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêté et comptabilisés dans le compte de résultat.

#### b) Crédits à la clientèle

Les opérations avec la clientèle à l'actif sont composées des crédits à la clientèle présentés à leur valeur de capital restant dû et des comptes ordinaires débiteurs inscrits à leur valeur nominale, majorés, le cas échéant, des intérêts courus calculés à la date de clôture, et net des décotes et des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

#### c) Risque clientèle-dépréciation

Pour le traitement du risque de crédit, le Crédit Municipal de Marseille applique le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-07 du 26 novembre 2014 Art. 2251-1.

- Art.2251-9 Informations sur les encours globaux bruts, concernant le traitement comptable des crédits restructurés à des conditions hors marché;
- ➤ Art.2251-10 et 2251-11 Informations sur les encours douteux et douteux compromis, portant sur les modalités de passage des encours douteux en encours douteux compromis.

#### Traitement spécifique des créances restructurées :

Les créances restructurées à des conditions hors marché, dans le cadre d'une procédure de surendettement, sont identifiées jusqu'à leur échéance finale au sein de l'encours sain, par le biais d'un attribut.

Une décote est calculée, qui représente l'écart d'intérêt futur pour son montant actualisé, par référence au dernier taux « Trichet » connu au jour de la restructuration s'il est inférieur au taux contractuel initial, et par référence à ce dernier dans le cas contraire.

Cette décote, comptabilisée dans une subdivision de compte dédié à l'encours, est soustraite de ce dernier pour la présentation au bilan. Elle est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

#### Règles de déclassement :

Sont reclassés en créances douteuses :

- > tous les prêts présentant des impayés depuis plus de trois mois ;
- les encours restructurés pour lesquels on a constaté un incident de paiement ;
- les prêts pour lesquels on estime qu'il existe un risque probable de non recouvrement, indépendamment de l'existence d'impayés;

Depuis 2013, les prêts objets d'une procédure de surendettement sont déclassés en créances douteuses dès la réception de la notification de recevabilité de la Banque de France.

l'ensemble des prêts clients qui ont au moins un prêt répondant à l'un des critères précités.

Au sein des encours douteux, sont identifiés les prêts dits « douteux compromis » en fonction des critères suivants :

- déchéance du terme prononcée ;
- > classification en créances douteuses depuis plus d'un an et :
  - √ absence de règlements au cours de l'année ;
  - ✓ absence de garantie permettant le recouvrement quasi-intégral de la créance ;
- Non respect des dispositions prévues par un plan de redressement mis en place.

P

#### Règles de dépréciation

La Caisse de Crédit Municipal de Marseille constitue des dépréciations pour créances douteuses selon les critères suivants :

#### Pour les prêts à la consommation :

La méthode de dépréciation des créances douteuses postérieures à 1998 a été affinée grâce à l'analyse des recouvrements réalisés sur les dossiers identifiés comme douteux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1998 et se décline désormais de la façon suivante :

- Utilisation d'un taux de récupération historique pour l'estimation des dépréciations à constituer sur les prêts nouvellement inclus dans l'encours douteux;
- Réactualisation périodique des dépréciations en fonction de la revue ligne à ligne des dossiers et de l'identification des situations particulières exigeant un effort complémentaire en terme de provision;
- Calcul d'une dépréciation complémentaire pour actualisation des flux prévisionnels. Le taux retenu pour l'actualisation des flux à la clôture de l'exercice représente le taux moyen pondéré des prêts douteux. Au 31 décembre 2021 ce taux moyen est de 3,50 % et la provision s'élève à 14 milliers d'euros.

#### Prêts sur gages corporels:

Les intérêts douteux des prêts sur gages corporels sont dépréciés à 100 %. Cette provision est comptabilisée en minoration d'actif.

## Principes de constitution des provisions de passif liées à l'activité bancaire

La Caisse de Crédit Municipal de Marseille constitue également, en complément :

- > en Fonds pour Risques Bancaires Généraux :
  - ✓ une provision forfaitaire pour risque de taux ;
  - ✓ une provision forfaitaire pour risques opérationnels ;
- > en Autres Provisions pour Risques et Charges, une couverture forfaitaire de 5,00 % de l'encours prêts sur gages destinée à faire face aux risques conjoncturels de cette activité

-7-

(baisse du cours de l'or, fluctuations du marché de l'art, risque de non recouvrement auprès des Commissaires Priseurs...).

#### d) Comptes débiteurs de la clientèle

Les comptes de dépôts à vue débiteurs sont présentés au bilan nets des provisions. Leur classement en créances douteuses s'effectue selon une appréciation au cas par cas. Il en est de même de l'évaluation des provisions.

#### e) Portefeuille titres

La comptabilisation est effectuée conformément aux dispositions de l'article 1124-15 du règlement de l'ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014

#### Titres d'investissement :

Les titres portant intérêt acquis dans l'optique d'une conservation durable, en principe jusqu'à l'échéance, sont maintenus au bilan au coût d'acquisition corrigé de l'amortissement, prorata temporis, des surcotes et décotes constatées lors de l'acquisition.

Les éventuelles moins-values latentes ne sont pas provisionnées.

#### Titres de transaction:

Les titres acquis dans le cadre d'une activité de transaction (revente prévue à court terme et au plus tard dans un délai de six mois) sont évalués en valeur de marché à la date de clôture.

Les différences d'évaluation (gains ou pertes) sont inscrites en résultat.

#### Titres de placement:

Les titres de placement sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice, au plus bas du coût d'acquisition ou du prix du marché ; ce dernier étant représenté par le dernier cours connu pour les titres cotés ou la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

Les moins-values latentes sont constatées par voie de provisions. Les plus-values latentes, en revanche, ne sont pas comptabilisées.

#### Titres de participation :

Les titres de participation sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice.

Des provisions sont éventuellement constituées pour tenir compte de leur valeur d'usage, déterminée en fonction de différents critères tels que rentabilité ou actif net.

## f) Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition.

Le siège de l'établissement a fait l'objet d'une réévaluation libre en 1987. L'écart de réévaluation d'un montant de 2 586 milliers d'euros ainsi dégagé figure au passif du bilan, dans le poste « Réserves ».

#### Mode d'amortissement des immobilisations : linéaire

## Durées d'amortissement :

Structures	60 à 84 ans
Façades, étanchéité	15 ans
Chauffage, climatisation	20 ans
Electricité	25 ans
Plomberie	25 ans
Ascenseurs	25 ans
Menuiseries	25 ans
Sécurité	10 ans
Verrière	10 ans
Agencements	10 ans
Matériel de transport	3 et 4 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans
Logiciels informatiques	12 mois
Matériel informatique	3 ans

## g) Provision pour indemnité de départ à la retraite

La totalité du personnel disposant du statut de fonctionnaire ou d'un contrat de travail de droit public, la CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE MARSEILLE n'a pas de charge, ni d'engagement en matière de retraite ou d'indemnité de départ.

#### h) Impôt

Conformément à l'article 29 de la Loi de Finances pour 1988, les Caisses de Crédit Municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés à compter de l'exercice clos le 31 décembre 1988. Ce régime prévoyait une imposition progressive. Depuis le 31 décembre 1992, les Caisses de Crédit Municipal ne bénéficient plus de réfaction d'assiette. En 2021 le taux d'imposition est de 26,50 %.

# 3 CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE ET DE PRESENTATION

Néant.

# 4 <u>INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN, DE HORS-BILAN ET DE COMPTE DE RESULTAT</u>

## A) <u>Informations sur les postes de bilan</u>

# a) Caisse, Banque Centrale, CCP

En milliers d'euros	2021	2020
Caisse	306	365
Régies d'avances et de recettes	1	1
Banque de France	1 335	1 345
CCP (La Banque Postale)	0	0
Total	1 642	1 711

# b) Créances sur les établissements de crédit

Ce poste enregistre les disponibilités de la Caisse de Crédit Municipal de Marseille dans différents établissements financiers.

En milliers d'euros	2021	2020
Banques, Banques mutualistes, Coopératives, C.C.M.	14 326	10 403
C.E.P., C.D.C., T.P.	10	14
Créances à vue	14 336	10 417
Créances à terme	0	0
Total des créances sur les établissements de crédit	14 336	10 417

La forte diminution des encours de prêts a généré une augmentation de la trésorerie disponible de l'établissement.

## c) Créances sur la clientèle

## Encours sains

En milliers d'euros	Montant 2021	Dont restructurés à des conditions hors marché	Décote résiduelle au 31/12/2021
Prêts à la consommation	3 532	28	3
Prêts aux fonctionnaires	1 915	16	2
Prêts salariés du privé	391	0	0
Prêts aux retraités	247	12	1
Prêts acquisition véhicule	369	0	0
Prêts sociaux	330	0	0
Autres prêts	280	0	0
Prêts sur gages	28 988	/	1
Encours	28 325	/	1
Créances rattachées	663	/	1
Total	32 520	28	3

## Encours douteux

En milliers d'euros	Encours brut Provision Douteux « ordinaire »		Encours brut Douteux « compromis »	Provision	Total brut	Total net
Prêts à la consommation	249	115	307	259	556	182
Fonctionnaires	122	51	119	102	241	88
Salariés du privé	15	9	21	13	36	14
Retraités	32	30	61	48	93	15
Achat véhicule	4	0	48	44	52	8
Prêts sociaux	38	0	5	0	43	43
Autre prêts	38	25	53	52	91	14
Prêts sur gages	1 437	181	0	0	1 437	1 256
Total	1 686	296	307	259	1 993	1 438

# d) Evolution des dépréciations d'actif sur créances douteuses

En milliers d'euros	Créances douteuses au 31/12/2021	Dépréciations d'actif au 31/12/2021	Créances nettes au 31/12/2021	Taux de couverture au 31/12/2021	Créances nettes au 31/12/2020	Taux de couverture au 31/12/2020
Crédits à la clientèle	556	374	182	67,27%	230	60,95%
Prêts sur gages corporels	1 437	181	1 256	12,60%	2 947	9,60%
Total	1 993	555	1 438	27,85%	3 177	21,25%

#### e) Placement de la trésorerie

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont constitués de titres de créances négociables.

En milliers d'euros	2021	2020
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	507	507
Total des placements de la trésorerie	507	507

Les titres à revenu variable correspondent à la souscription de parts sociales de la Société Locale d'Epargne affiliée à la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse. Ces valeurs ont été acquises dans le cadre des placements de trésorerie.

## f) Immobilisations incorporelles et corporelles

En milliers d'euros	Brut	Amort. Et Prov. 2021	Net 2021	Net 2020
Immobilisations incorporelles	167	167	0	0
Immobilisations corporelles	8 214	6 504	1 710	1 814
Dont immobilisations corporelles d'exploitation Dont autres immobilisations corporelles	4 672 3 542	3 278 3 226	1 394 316	1 460 354
Immobilisations corporelles et incorporelles	8 381	6 671	1 710	1 814

En milliers d'euros	Amortissements comptables des immo. incorporelles	Amortissements comptables des immo. corporelles	Total amortissements comptables
Solde de début d'exercice	313	6 540	6 853
Dotation de l'exercice	0	121	121
Amortissements des biens sortis	146	157	303
Solde de fin d'exercice	167	6 504	6 671

Conformément aux délibérations du Conseil d'Orientation et de Surveillance en date du 15 décembre 2020 et du 12 février 2021, le bail de l'agence située au 203, rue Paradis 13006 MARSEILLE a été cédé en avril 2021 pour un montant de 10 milliers d'euros et celui de l'agence située au 102, boulevard des Dames 13002 MARSEILLE a été résilié au 30 septembre 2021.

La provision pour dépréciation d'un montant de 146 milliers d'euros correspondant au montant des droits au bail, constituée sur l'exercice 2020, a fait l'objet d'une reprise en 2021.

Les immobilisations corporelles de ces agences ont été sorties de l'actif pour un montant d'acquisition de 184 milliers d'euros et 157 milliers d'euros d'amortissements.

Une perte de 27 milliers d'euros a été comptabilisée sur l'exercice 2021.

# g) Autres actifs et passifs

En milliers d'euros	Autres	Autres Actifs		Passif
	2021	2020	2021	2020
Dépôts et cautionnements versés	6	6		
Ventes en cours d'encaissement	728	830		
Débiteurs divers	192	87		
Dettes fournisseurs			108	122
Dettes fiscales			14	13
Cautionnements reçus			22	22
Créditeurs divers			38	30
Total	926	923	182	187

## h) Comptes de régularisation

En milliers d'euros	Comptes de	Comptes de régul. Actif		Comptes de régul. Passif	
	2021	2020	2021	2020	
Frais financiers payés d'avance	19	18			
Paiements à régulariser, chèques à l'encaissement	11	49			
Autres produits perçus d'avance			78	86	
Frais de dossier perçus d'avance			13	18	
Recettes à imputer, ventes partielles sur gages			52	15	
Opérations par correspondance			5	13	
Total	30	67	148	132	

## i) Dettes envers les établissements de crédit

En milliers d'euros	2021	2020
Dettes à vue	0	0
Caisse d'Epargne Provence Alpes Côte d'Azur	153	357
	0	0
Dettes à terme	153	357
Total des dettes envers les établissements de crédit	153	357

En 2021 les remboursements en capital s'élèvent à 204 milliers d'euros pour le prêt accordé par la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse.

## j) Dettes envers la clientèle

En milliers d'euros	2021	2020
Dettes à vue	2 048	2 029
Bonis sur ventes de gages corporels	1 009	963
Livrets d'acomptes	560	588
Bons de Caisse échus à rembourser	408	408
Comptes de dépôts à vue créditeurs	5	5
Diverses autres dettes à vue	32	30
Dettes rattachées	34	35
Dettes à terme	7 811	8 165
Bons de caisse	7 612	7 973
Dettes rattachées	199	192
Total des dettes envers la clientèle	9 859	10 194

## k) Evolution des provisions de passif

En milliers d'euros	Solde au 31/12/20	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/21
Provision pour risques de taux	183	0	33	150
Provisions pour risques opérationnels	900	0	0	900
Provisions pour risques bancaires (FRBG)	1 083	0	33	1 050
Provision 5% encours prêts sur gages	1 618	0	151	1 467
Provision pour litiges	950	0	0	950
Provision pour mise en conformité liées à l'activité bancaire	18	0	18	0
Divers	190	44	21	213
Provisions pour risques et charges	2 776	44	190	2 630

## Provisions pour risques bancaires (FRBG)

La provision pour risque de taux est destinée à assurer une couverture (forfaitaire) en cas de variation des taux de 2 % sur l'année. Elle est calculée sur la base de l'encours des prêts sains et douteux moins les fonds propres.

Suite à la diminution des encours de prêts et à l'augmentation des fonds propres, cette provision n'a plus lieu d'être au 31 décembre 2021.

# Provisions pour risques et charges

La provision de 5 % de l'encours prêts sur gages est destinée à faire face aux risques conjoncturels de cette activité (baisse du cours de l'or, fluctuations du marché de l'art, risque de non recouvrement auprès des Commissaires-Priseurs...).

Cette provision diminue également suite à la baisse de 3 021 milliers d'euros de l'encours prêts sur gages.

Un outil de simulation propre à la Caisse de Crédit Municipal de Marseille permet de vérifier le caractère suffisant de cette provision par rapport principalement à la variation du cours de l'or. La provision pour litige d'un montant de 950 milliers d'euros est destinée à faire face à une éventuelle demande de restitution des sommes perçues dans le cadre d'un litige avec un débiteur. Les sommes perçues l'ayant été à titre provisionnel elles ne revêtent pas un caractère définitif.

La provision pour mises en conformité est destinée à couvrir les dépenses internes et externes liées à l'évolution de notre système d'information.

Suite au recrutement d'un chef de projets informatiques en date du 1<sup>er</sup> avril 2017, une reprise partielle de cette provision pour un montant de 18 milliers d'euros a été comptabilisée au 31 décembre 2021.

#### I) Capitaux propres

En milliers d'euros	2 021	2 020
Dotation initiale	545	545
Excédents capitalisés	31 856	30 918
Bonis capitalisés	1 369	1 369
Ecart de réévaluation	2 586	2 586
Amortissements dérogatoires	747	770
Avances des villes	1 054	1 054
Résultat de l'exercice	934	1 108
Capitaux propres hors FRBG	39 091	38 350

938 milliers d'euros ont été comptabilisés au crédit du compte « Excédents capitalisés » conformément à la délibération du 28 avril 2021 concernant l'affectation du résultat 2020.

Il est prévu de soumettre à l'approbation du Conseil d'Orientation et de Surveillance l'affectation suivante du résultat de l'exercice :

- ➤ Dotation de 170 000,00 € à l'ordre du C.C.A.S de la ville de Marseille, au titre de l'action sociale, conformément à la loi du 12 juin 1992 ;
- ➤ Affectation de 763 685,12 € aux excédents capitalisés.

# m) Durée résiduelle des emplois et des ressources

En milliers d'euros	Durée ≤ 3 mois	3 mois < Durée Durée ≤ 1 an	1 an < Durée Durée ≤ 5 ans	Durée > 5 ans	Total
Créances sur la clientèle (hors douteux)	15 821	13 729	2 226	82	31 858
Créances sur les établissements de crédit	0	0	0	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	51	102	0	0	153
Bons de Caisse	1 511	2 240	4 060	0	7 811

## B) <u>Informations sur les postes du compte de résultat</u>

## a) Intérêts et produits assimilés

En milliers d'euros	2 021	2 020
Produits sur opérations avec la clientèle	4 267	4 610
Dont produits des prêts sur gages	4 096	4 382
Dont produits des prêts personnels	171	228
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires	0	20
Total des intérêts et produit assimilés	4 267	4 630

La baisse de la production des prêts sur gages et dans une moindre mesure celle des crédits à la consommation ont entraîné la diminution le montant des produits avec la clientèle.

## b) Intérêts et charges assimilées

En milliers d'euros	2 021	2 020
Charges sur opérations avec la clientèle	152	166
Dont intérêts des bons de caisse	96	107
Dont intérêts sur acomptes, vtes partielles, dégts gratuits	56	59
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	9	10
Intérêts négatifs compte Banque de France	6	4
Intérêts des avances et emprunts	3	6
Commissions ligne de trésorerie	0	0
Total des intérêts et charges assimilées	161	176

# c) Commissions (produits)

En milliers d'euros	2 021	2 020
Commissions sur opérations de prêts sur gages	513	412
Commissions sur opérations de prêts personnels	23	31
Total des produits de commissions	536	443

# d) Commissions (charges)

En milliers d'euros	2 021	2 020
Commissions sur encaissement cartes bancaires	7	8
Commissions sur opérations de trésorerie	1	8
Total des charges de commissions	8	16

# e) Gains ou pertes sur opérations des titres de placement

En milliers d'euros	2 021	2 020
Plus-values sur fonds communs de placement	0	0
Titres à revenu variable (parts sociales)	6	7
Total des gains ou pertes sur opérations des titres de placement	6	7

# f) Autres produits d'exploitation bancaire

En milliers d'euros	2021	2020	
Prescriptions de bonis et dettes atteintes par la déchéance	164	80	
Autres produits liés aux gages	17	13	
Revenus des immeubles	30	31	
Divers	0	0	
Total des autres produits d'exploitation bancaire	211	124	

# g) Autres charges d'exploitation bancaire

En milliers d'euros	2021	<b>2020</b> 5	
Charges sur opérations SEPA	4		
Charges sur opérations Banque de France	3	3 0 6 3	
Charges sur précomptes du Trésor	0		
Fonds de garantie des dépôts	8		
Titres annulés	1		
Total des autres charges d'exploitation bancaire	16	17	

# h) Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros	2 021	2 020
Matières et fournitures consommables	36	49
Frais de personnel	2 024	2 048
Impôts et taxes	209	195 1 015
Travaux, fournitures et services extérieurs	1 192	
Transports et déplacements	13	18
rais divers de gestion	249	278
Autres	-53	-44
Total des charges générales d'exploitation	3 660	3 559

En milliers d'euros	2 021	2 020	
Rémunérations	1 426	1 465	
Assurances sociales	165	143	
Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales	299	313	
Capital décès	37	36	
Allocations familiales	74	74	
Autres	23	17	
Total des frais de personnel	2 024	2 048	

# i) Coût du risque

En milliers d'euros	2 021	2 020	
Dotations aux provisions prêts personnels	-14	34	
Reprise nette sur provisions/encours prêts sur gages	151	238	
Dotation aux provisions pour risque opérationnel	0	0	
Dotation aux provisions pour risque de contrepartie	0	0	
Créances irrécouvrables	-42	-77	
Recouvrement sur créances passées en non valeurs	5	2	
Variation des décotes / réaménagement de créances	-5	-9	
Créances / emprunteurs décédés	0	0	
Coût du risque	95	188	

La baisse de l'encours des prêts sur gages au 31 décembre 2021 explique la diminution de la « reprise nette sur provisions/encours prêts sur gages », cette provision correspondant à 5 % de l'encours prêts sur gages.

## j) Gains ou pertes sur actifs immobilisés

En milliers d'euros	2 021	2 020	
Pertes nettes sur réalisation d'immobilisations	28	0	
Profits sur réalisation d'immobilisations	10	0	
Total des gains ou pertes sur actifs immobilisés	-18	0	

La perte nette sur réalisation d'immobilisations correspond à la perte de 27 milliers d'euros due à la sortie de l'actif de certaines immobilisations corporelles des agences dont le droit au bail a été cédé ou résilié et qui n'étaient pas totalement amorties.

Le profit sur réalisation d'immobilisations est le prix de cession du bail de l'agence du 203, rue Paradis 13006 MARSEILLE.

L'impact de la perte de 146 milliers d'euros générée par la cession et la résiliation du droit au bail des agences Paradis et Schuman a été neutralisé par la reprise de la provision pour dépréciation d'un montant identique comptabilisée sur l'exercice 2020.

#### k) Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2 021
Récupérations sur charges d'exercices antérieurs	4
Titres annulés	0
Indemnités pour gages perdus	-102
Autres charges ou produits exceptionnels	0
Résultat exceptionnel	-98

Les indemnités pour gages perdus ont été versées aux emprunteurs qui avaient déposé un objet de valeur en contrepartie d'un prêt et qui ont disparu.

L'article D514-12 du Code Monétaire et Financier prévoit qu'en cas de perte par l'établissement de l'objet remis en gage, l'emprunteur en est indemnisé par le versement d'une somme égale à l'estimation de ce bien majorée d'une indemnité forfaitaire fixée à 25 %. Le montant de cette indemnité forfaitaire peut être relevé par délibération du Conseil d'Orientation et de Surveillance, s'il est saisi par le directeur.

Par délibération du 8 octobre 2021 le Conseil d'Orientation et de Surveillance a autorisé le versement d'indemnités correspondant à la valeur réelle des objets perdus.

Cette dérogation a généré une perte supplémentaire d'un montant de 77 milliers d'euros.

#### C) Informations sur le Hors-bilan

Les engagements donnés en faveur de la clientèle pour un montant de 38 milliers d'euros sont des prêts consentis en 2021 et payables en 2022.

Le compte « Engagements de garantie » correspond aux cautions données : par la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du Fond de Cohésion Social et par ERGO Versicherung AG pour le cautionnement des commissaires-priseurs.

Sont enregistrés dans le compte «Autres engagements reçus » les objets reçus en dépôt par la Caisse de Crédit Municipal de Marseille.

Ils sont comptabilisés à la valeur du prêt consenti pour chaque objet.

## 5 **AUTRES INFORMATIONS**

#### a) Effectifs

Catégorie	A	В	С	Total
Effectif moyen rémunéré sur l'exercice	9,00	7,00	27,50	43,50
Effectif moyen équivalent temps plein	7,80	7,00	25,40	40,20

#### b) Formation du personnel

Le volume d'heures de formation cumulées correspondant aux droits acquis et non encore utilisés au titre du Compte Personnel de Formation (CPF) s'élève à 7 580 heures à la clôture de l'exercice 2021. Aucune heure de formation n'a été consommée sur la période.

## c) Rémunérations versées aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance ne perçoivent aucune rémunération. Ils ne bénéficient pas d'avances ou de crédits. Il n'y a pas d'engagements nés ou contractés en matière de retraite à l'égard de ces membres.

#### d) Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires passés en charge en 2021 s'élèvent à 23 K€

## e) Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Recrutement d'un directeur administratif à compter du 1er janvier 2022.



# Caisse de Crédit Municipal de Marseille

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2021 Caisse de Crédit Municipal de Marseille 16 Rue Villeneuve – 13001 Marseille Ce rapport contient 4 pages

Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste de la Compagnie Régionale d'Aix – Bastia S.A.S. au capital de 55.000 euros – 504.875 931 RCS Marseille – Code APE : 6920Z

Siège social : 60, boulevard Jean Labro – 13016 Marseille

 $T\'{e}l\'{e}phone: +33~(0) \\ 4.95.06.99.77 - T\'{e}l\'{e}copie: +33~(0) \\ 4.95.06.99.71 - Mail: contact@expertea.fr$ 





Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

#### Caisse de Crédit Municipal de Marseille

Siège social: 16 Rue Villeneuve - 13001 Marseille

#### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'attention des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Caisse de Crédit Municipal de Marseille et en application de larticle L. 511-39 du Code monétaire et financier, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiants de l'intérêt pour la Caisse de Crédit Municipal de Marseille des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste de la Compagnie Régionale d'Aix – Bastia S.A.S. au capital de 55.000 euros – 504 875 931 RCS Marseille – Code APE : 6920Z

Siège social: 60, boulevard Jean Labro - 13016 Marseille

Téléphone: +33 (0)4.95.06.99.77 – Télécopie: +33 (0)4.95.06.99.71 – Mail: contact@expertea.fr



## Conventions soumises à l'approbation du Conseil d'Orientation et de Surveillance

#### Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclues au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation du Comité d'Orientation et de Surveillance en application des disposition des articles L. 225-38 du Code de Commerce et R. 514-32 du Code monétaire et financier.

## Conventions déjà approuvées du Conseil d'Orientation et de Surveillance

#### Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informé que l'éxécution des conventions suivantes, déjà approuvées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance au cours d'exercice antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

## Avance « prêts sociaux »

Nature

Par convention du 11 février 1986, la Ville de Marseille a mis à disposition de votre Caisse de Crédit Municipal une avance de fonds pour financer des prêts sociaux aux agents de la ville qui éprouvent momentanément des difficultés financières.

Cette avance ne fait l'objet d'aucune rémunération.

Modalités

Au 31 décembre 2021, le montant de cette avance s'élève à 450 000 euros.

Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste de la Compagnie Régionale d'Aix - Bastia S.A.S. au capital de 55.000 euros - 504 875 931 RCS Marseille - Code APE : 6920Z

Siège social: 60, boulevard Jean Labro - 13016 Marseille

Téléphone: +33 (0)4.95.06.99.77 - Télécopie: +33 (0)4.95.06.99.71 - Mail: contact@expertea.fr



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

#### Avance « prêts amélioration ou acquisition de l'habitat »

#### Nature

Par convention du 11 février 1986, la Ville de Marseille a mis à disposition de votre Caisse de Crédit Municipal une avance de fonds destinée à financer les prêts immobiliers du personnel de la ville (acquisition ou amélioration de l'habitat).

Par avenant du 13 février 2001, la rémunération annuelle de cette avance a été fixée à un taux égal à l'indice EURIBOR 1 an moins 0,10%.

#### Modalités

Au 31 décembre 2021, le montant de cette avance s'élève à 297 806 euros.

Marseille, le 29 avril 2022

Expertea Audit

Patrick Estienne Associé

Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste de la Compagnie Régionale d'Aix – Bastia S.A.S. au capital de 55.000 euros –  $504\,875\,931$  RCS Marseille – Code APE : 6920Z

Siège social : 60, boulevard Jean Labro – 13016 Marseille

Téléphone: +33 (0)4.95.06.99.77 - Télécopie: +33 (0)4.95.06.99.71 - Mail: contact@expertea.fr



<u>Siège</u>: 16, rue Villeneuve – 13001 MARSEILLE

Tel: 04.91.11.40.40

Agence: 37, rue Saint Bazile – 13001 MARSEILLE

Tel: 04.91.11.40.50

www.credit-municipal-marseille.fr